



## ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT CYR LE GRAVELAIS

### Conclusion sanitaire

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUIS  
DU CHALONGE (SISE 53). L'eau qui l'alimente est  
d'origine souterraine.

L'eau produite par la station du Chalonge (35) fait  
l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 1  
commune (SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS), soit 447  
personnes. Le responsable des installations est : «  
SYMEVAL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «  
SAUR-FRANCE - CTRE ILLE ET VILAINE » qui assure  
l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle  
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2022, 2023**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets  
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire  
est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des  
risques pour la population la plus vulnérable  
(nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur moyenne : **25,5 mg/L**

Valeur maxi : **38 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de  
substances différentes. Le maximum réglementaire est  
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés  
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà  
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau  
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **229**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### TRIHALOMÉTHANES

**A**

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la  
désinfection par action du chlore sur la matière  
organique. Le maximum réglementaire est 100  
microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **28,2 microgramme/L**

Valeur maxi : **28,5 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en  
degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans  
risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop  
douce (sans calcaire) dissout les métaux des  
canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil  
réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**

Valeur moyenne : **18,7 °f**

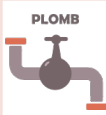
Valeur maxi : **19,6 °f**

### Quelques conseils



#### ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du  
robinet ne nécessite pas de  
traitement complémentaire. Si vous  
possédez un système de traitement  
de l'eau, entretenez-le  
régulièrement.



#### PLOMB

Dans les habitats équipés de  
tuyauteries en plomb, ou après  
quelques jours d'absence, laissez  
couler l'eau quelques minutes avant  
de la boire.



#### SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau  
(coordonnées sur la facture) les  
changements de saveur ou de  
couleur de l'eau distribuée.



#### RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou  
d'un récupérateur d'eau de pluie,  
toute communication avec l'eau du  
réseau public est interdite.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de  
l'eau de votre commune sur le site  
Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 13/03/2024

UDI 053000404

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.